

Fiche d'information

Le déménagement

Voici, à l'intention des services de sécurité incendie, quelques points à aborder avec les citoyens au sujet du déménagement.

Avertisseur de fumée

- ◇ Vérifier la date de fabrication sur le boîtier de l'appareil. Le remplacer ou le faire remplacer par le propriétaire s'il a plus de dix ans.
- ◇ Mettre une pile neuve dans chaque avertisseur dès qu'on emménage.
- ◇ S'assurer qu'il y a un avertisseur sur chaque étage et dans le corridor, près des chambres à coucher.

Avertisseur de monoxyde de carbone (CO)

- ◇ Installer un avertisseur de CO sur chaque étage si on possède un appareil de chauffage au mazout, un poêle à bois, un foyer, un appareil qui fonctionne au kérosène, au pétrole, au gaz ou au propane et si on entrepose des outils à moteur à combustion.
- ◇ Suivre les instructions du fabricant pour l'installation. L'avertisseur peut être installé à n'importe quelle hauteur sur le mur puisque le CO se répand également dans l'atmosphère.

Extincteur portatif

- ◇ Choisir un extincteur portatif à poudre polyvalente du type A, B et C et d'un minimum de 2 kg (5 lb).
- ◇ L'installer bien en vue et près d'une sortie.
- ◇ Le faire vérifier par une entreprise reconnue et spécialisée.
- ◇ Apprendre à l'utiliser.

Plan d'évacuation

- ◇ Préparer un plan d'évacuation, le faire connaître à tous les occupants et le pratiquer.
- ◇ Déterminer un point de rassemblement avec les membres de sa famille.
- ◇ Prévoir l'évacuation des enfants et des personnes âgées ou handicapées.
- ◇ Prendre connaissance du plan d'évacuation du bâtiment qu'on habite et repérer les sorties d'urgence.

Appareil de chauffage et électricité

- ◇ Faire inspecter la cheminée et les appareils de chauffage dès qu'on s'installe dans une nouvelle maison.
- ◇ Faire ramoner la cheminée à l'arrivée. Ne pas attendre l'automne car l'air humide de l'été, combiné au dépôt de crésote, provoque la corrosion les pièces d'acier de la cheminée.
- ◇ Entreposer les cordes de bois loin de la maison et n'entrer que de très petites quantités à l'intérieur.
- ◇ Faire inspecter le panneau électrique par un maître électricien.

Fiche d'information

Le déménagement

Entreposage

- ◇ Ne pas installer ni utiliser le barbecue sur le balcon ou sous une fenêtre.
- ◇ Éviter d'empiler des boîtes et d'autres objets dans les corridors, sur les balcons et les terrasses, dehors sous les fenêtres, le long de la maison sous l'abri auto. Ces combustibles peuvent compliquer une évacuation ou même l'empêcher. Louer plutôt un espace d'entreposage conçu à cet effet.
- ◇ Entreposer les produits dangereux comme le propane, l'essence, le diluant à peinture et les produits pour la piscine dans leur contenant d'origine, dans un endroit sec, aéré et hors de la portée des enfants.
- ◇ N'entreposer pas plus de 5 litres de produits inflammables et pas plus de 30 litres dans un garage ou un cabanon. Lire soigneusement les étiquettes.

Si on emménage en zone boisée

- ◇ Vérifier que la bouche de la cheminée est couverte d'un pare-étincelles.
- ◇ Placer le réservoir de propane à un minimum de dix mètres de la maison.
- ◇ Dégager dix mètres autour de la maison de toute végétation inflammable.
- ◇ Installer un boyau d'arrosage assez long pour faire le tour de la maison et garder à portée de main des seaux, des râtaux, des pelles. Se procurer un ensemble d'asperseurs pour le toit et une échelle pour y accéder.

En arrivant dans une nouvelle municipalité, s'informer de la réglementation municipale, entre autres concernant les feux extérieurs.

Information

Fiches d'information : *L'avertisseur de fumée*
Le plan d'évacuation résidentiel
Le monoxyde de carbone
L'entreposage des liquides inflammables ou combustibles
Le chauffage au bois
Le chauffage d'appoint électrique, au gaz et au mazout
La vie en zone boisée

Conseils : *La prévention, ça se déménage!*
Le tueur silencieux
La petite maison dans la forêt
Y'a de l'électricité dans l'air...
Sortie côté jardin...

Dépliants : *Calculez le Q.I. de votre logis*
L'avertisseur de fumée... un gardien rassurant!

Jeux-questionnaires : *Pleins feux sur... la prévention des incendies*
Pleins feux sur... l'avertisseur de fumée
Pleins feux sur... le plan d'évacuation

Collaboration
Service de sécurité incendie et civile de Ville de La Tuque

Sécurité publique
Québec 